



## CHARTE DE LABELLISATION E3D

### ÉTABLISSEMENT OU ÉCOLE

La labellisation E3D vise à multiplier les démarches globales dans les établissements scolaires et à reconnaître et valoriser tous ceux qui sont déjà le lieu d'actions en faveur du développement durable. Elle se place dans le cadre de la stratégie nationale de transition écologique, mais aussi dans la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de cultures.

Cette charte de labellisation a été établie à partir de la circulaire n° 2015-018 du 4-2-2015 (NORMENE1501684C) relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires et à partir de la circulaire du 24-9-2020 (NOR : MENE2025449C) portant sur le renforcement de l'éducation au développement durable.

Peut être considéré-e comme « E3D - École/EPLE en Démarche de Développement Durable » tout établissement scolaire ou toute école engagé-e dans la mise en œuvre d'un projet d'éducation au développement durable établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat.

#### Obtenir le label E3D

Pour obtenir le label E3D, il est nécessaire de renseigner le document « **Formulaire de candidature pour la labellisation E3D Etablissement Guyane** » téléchargeable à l'adresse : <https://edd.dis.ac-guyane.fr/Modalites-academiques.html>.

Le dossier renseigné sera transmis au comité de pilotage académique EDD, par mail à l'adresse : [edd@ac-guyane.fr](mailto:edd@ac-guyane.fr) **au plus tard le 7 mai de l'année** scolaire en cours.

***Le dossier devra être visé par le chef d'établissement ou par le directeur d'école.***

#### Les trois niveaux de labellisation E3D

En fonction de l'état d'avancement de la démarche, on distinguera 3 niveaux de labellisation E3D :

- Niveau 1 : **Engagement** ;
- Niveau 2 : **Approfondissement** ;
- Niveau 3 : **Expert**.

Les niveaux 2 et 3 feront l'objet d'une visite de membres du comité de pilotage académique E3D dans l'établissement ou l'école, pour y rencontrer les différents acteurs de la démarche.

L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Aussi, l'attribution du label devra-t-elle être confirmée de façon régulière : **le niveau 1 est accordé pour 2 ans, les niveaux 2 et 3 pour 5 ans.**

CRITÈRES DE LABELLISATION		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	Repérage	<b>Engagement :</b> reconnaissance de la volonté de l'équipe de s'engager dans la démarche.	<b>Approfondissement :</b> reconnaissance de la mise en œuvre d'une stratégie exigeante dans l'établissement.	<b>Expert :</b> reconnaissance de l'intégration de la démarche E3D dans le pilotage de l'établissement.
<b>Appropriation de la démarche E3D par la communauté scolaire</b>				
<b>AXE 1</b>	<b>Etablissement d'un diagnostic</b> des problématiques de développement durable de l'établissement.			
	<b>Existence d'un plan d'actions comportant plusieurs projets</b> dont la réalisation d'au moins un projet éducatif.			
	Les projets concernent <b>au moins un objectif de développement durable (ODD)</b> .			
	Le ou les projet(s) <b>s'articulent avec les contenus disciplinaires</b> .			
	Un <b>nombre significatif d'élèves sont sensibilisés</b> ou impliqués dans les actions et participent à des actions concrètes.			
	<b>Le plus grand nombre des élèves est investi, les éco-délégués sont identifiés et acteurs</b> .			
	<b>Implication de plusieurs catégories de personnels (enseignement, gestion, vie scolaire...)</b> dans des groupes de travail thématiques.			
	<b>Plusieurs projets éducatifs sont concernés et évoquent plusieurs ODD</b> .			
	<b>Tous les élèves sont impliqués</b> au cours de leur scolarité, <b>leurs compétences sont évaluées</b> .			
	<b>Projet de déploiement pluriannuel</b> mis en place pour <b>couvrir le plus grand nombre d'ODD</b> dans le cadre de l'Agenda 2030.			
	Stratégie de <b>pérennisation de la démarche</b> (des personnes et/ou instances assurent la continuité des projets).			

La prise en compte des partenaires au sein du territoire				
<b>AXE 2</b>	<b>Un Dialogue a été engagé</b> avec des partenaires locaux (collectivités territoriales, autres établissements scolaires ou universitaires, associations...), au moins un partenaire est associé au projet.			
	<b>Partenariat diversifié et consolidé</b> avec des acteurs locaux, émergence d'une culture commune.			
Le pilotage de la démarche E3D				
<b>AXE 3</b>	<b>Présentation de la démarche</b> au Conseil d'Administration ou au Conseil d'école pour <b>inscription au Projet de l'établissement.</b>			
	Existence d'une <b>structure de coordination interne des actions EDD</b> (Comité de pilotage EDD, Référent développement durable...).			
	<b>Implication de plusieurs catégories de personnels</b> (enseignement, gestion, vie scolaire...) dans des groupes de travail thématiques.			
	<b>Projet de formation pluriannuel des personnels enseignants et d'encadrement au développement durable</b> (formations du PAF, des collectivités locales, des partenaires...).			
	<b>Modification du fonctionnement de l'établissement</b> : la contribution à « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » est établi (énergie, tri, produits d'entretien, fournitures, espaces extérieurs, mobilité, circuits courts...).			
La communication des actions				
<b>AXE 4</b>	Les élèves <b>produisent des supports de restitution</b> du projet ou des ressources <b>pour l'établissement.</b>			
	<b>Etablissement et communication à l'interne</b> d'un bilan annuel <b>réalisé par le comité de pilotage EDD.</b>			
	Communication et <b>valorisation</b> des actions, <b>à l'interne et à l'externe</b> (expositions, site Internet...).			
	Actions <b>remarquables et transférables</b> vers d'autres acteurs.			